

Le rôle du forgeron en cas de guerre

KLAUS SCHNEIDER

Maintenant que nous en savons un peu plus sur la manière dont les Lobi font la guerre et sur leur organisation sociale, je voudrais vous entretenir d'un cas isolé particulièrement intéressant que j'ai rencontré lors de mes recherches sur la culture matérielle, en l'occurrence le métier de forgeron, et qui se rapporte aux guerres que se livraient les Lobi entre eux.

Dans de nombreuses sociétés africaines, les forgerons occupent une position sociale particulière ; qu'ils appartiennent ou non à un groupe d'artisans organisés en castes, ils sont en général autant craints que méprisés. Le fait le plus remarquable chez les Lobi est qu'ils n'occupent à vrai dire aucune position particulière, tout au moins en ce qui concerne leur statut social général ; en effet, les Lobi ignorent toute forme d'organisation fondée sur la division du travail, y compris les "castes" artisanales. Toutefois, les forgerons lobi se différencient des autres Lobi et c'est ce que je voudrais montrer à travers quelques exemples qui illustrent le rôle des forgerons en cas de guerre. (Notons que la rapidité des changements culturels qui touchent aussi les Lobi, est telle que nombre de phénomènes parmi ceux que je décris ont perdu leur actualité).

La cosmogonie lobi reconnaît un dieu créateur qui exila les hommes sur la terre inhospitalière, après qu'ils eurent gravement désobéi à ses lois. Pour les aider, il leur donna les *thïla* qui occupent une position intermédiaire entre le dieu créateur et les hommes. Une multitude de *thïla*, tous différents les uns des autres, que l'on peut à peine dénombrer, règlent la vie sociale jusque dans les rapports avec les plantes, les animaux et les objets. Les *thïla* infligent des sanctions à ceux qui ne respectent pas leurs injonctions¹. Ce système de dépendance provoque d'un côté, une peur permanente des Lobi à l'égard des *thïla*, et de l'autre, le sentiment qu'ils ne sont pas seuls, livrés aux forces de la nature, mais qu'ils peuvent espérer obtenir une aide. Le *thïl* du village, par exemple, entretient ce sentiment de solidarité chez les villageois, condition nécessaire pour que les travaux des champs et de construction des maisons puissent être réalisés en commun.

Le *thïl* des forgerons fait partie des *thïla* extrêmement

Page de gauche : Atelier de la "forge noire". Cl. Piet Meyer.

1. Les devins qui reconnaissent les signes palpables de l'existence des *thïla* à travers la maladie, les accidents, les mauvais rêves ou autres faits analogues, servent d'intermédiaires dans la communication entre les *thïla* et les hommes.

puissants, dotés de multiples possibilités d'action. Il est supérieur à presque tous les autres *thíla* qui réclament des objets en fer à leurs possesseurs. Contrairement aux grands *thíla lobi* (comme le *j ð r ðthíl* ou *thíl* de l'initiation) un *thíl* de forgeron réunit en son sein tous les autres *thíla* ou bien il coopère avec eux. Le *wáthíl*² qui contraint un homme à embrasser le métier de forgeron, est considéré comme le frère (*omkun*) du *phubethíl*, le *thíl* de la forge noire ; ensemble ils protègent leur possesseur contre presque tous les dangers. Grâce à cela, les forgerons acquièrent une position particulière, car ils ne peuvent pas être punis par les autres *thíla* pour des fautes courantes, n'étant pas soumis aux sanctions généralement appliquées au tout-venant.

L'importance du *phubethíl* réside dans le fait que c'est lui qui fait apparaître les objets en fer dont un autre *thíl* a besoin et qui commande le feu de la forge, réputé dangereux. Le feu ordinaire chez les Lobi et les Birifor passe pour être inoffensif. En revanche, le feu de la forge est dangereux, parce qu'il chauffe au rouge le métal. Ainsi s'explique la signification particulière des soufflets comme autel du *phubethíl*. Il n'est pas permis au forgeron et aux membres de sa famille de souffler sur la braise. Contrairement aux fondeurs de bronze qui n'ont pas le droit d'utiliser à d'autres fins la braise provenant de la forge, les femmes d'un forgeron peuvent employer la braise de la forge pour leurs foyers. Cependant, il leur est interdit de souffler dessus pour attiser le feu. La braise ne doit servir que pour l'allumage d'autres matériaux de combustion. L'allumage de la braise de la forge est un droit exclusif du *thíl* de la forge. Quelques exemples peuvent nous expliquer la supériorité du *phubethíl*. Ainsi un forgeron peut boire la bière de mil qu'une quelconque personne a déposé en offrande sur un autel alors qu'un tel acte accompli par une autre personne provoquerait sa mort. Il peut aussi manger toutes les parties des animaux offerts en sacrifice, alors que d'ordinaire la consommation de la viande est soumise à de strictes prescriptions. Lors de la construction de la demeure d'un forgeron, l'entrée peut-être orientée vers l'est, ce qui normalement est interdit, car à cette direction ne sont associées que des choses maléfiques. Contrairement au *phusiethíl* des fondeurs de bronze qui protège uniquement l'artisan, le *phubethíl* agit sur toute la famille du forgeron, si bien que celle-ci subit moins que toute autre les sanctions dictées par les *thíla*. Dans la vie courante, cela représente une protection sûre contre la sorcellerie. Lorsqu'un forgeron est victime d'un vol, le *phubethíl* provoque la mort du coupable ou celle de l'un de ses proches parents. Une forge reste toujours ouverte et n'a pas de portes. Les outils de travail, les produits finis ou les matériaux bruts sont abandonnés dans cette pièce sans surveillance. Les Lobi ont une peur viscérale de la sanction sévère qui leur serait infligée inmanquablement par le *phubethíl* et mes

2. *Thíl* personnel du chef de famille dont le nom change selon son utilisation et le statut du détenteur.

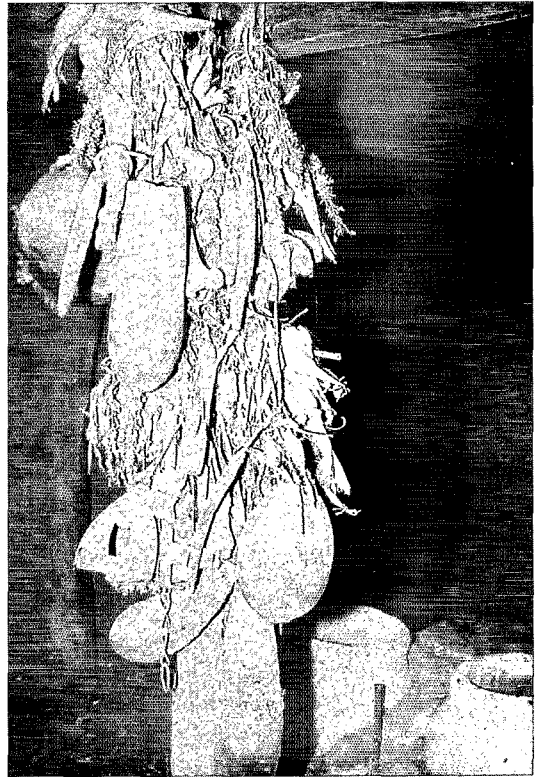
informateurs ne pouvaient imaginer qu'un forgeron puisse être volé sciemment. C'est pourquoi d'autres objets de valeur comme les outils agricoles, les tambours, les xylophones ou les cauris sont rangés à cet endroit.

A travers le *phubethíl* les forgerons possèdent un potentiel d'action concret. A l'aide d'un objet en fer, ils peuvent faire subir à une personne le malheur contre lequel cet objet est censé la protéger. Ainsi un forgeron, par exemple, pour se venger d'un homme qui lui "a pris" sa femme, fait tuer toute la famille du coupable à l'aide de serpents : pour ce faire, il cache sans se faire remarquer un serpent en fer, qu'il a lui-même confectionné, sur l'autel-*wáthíl* du coupable. Les clients d'un forgeron bénéficient aussi de la protection particulière du *phubethíl*, dans la mesure où ils sont reconnus comme tels : ils portent du charbon de bois et de vieux métaux

qu'ils livrent souvent eux-mêmes au forgeron, ce qui leur permet par la suite d'obtenir des objets forgés bien meilleur marché. Si un client est attaqué, blessé ou tué en allant à la forge ou sur le chemin du retour, le *phubethíl* réagit comme il le ferait pour son possesseur et punit sévèrement le coupable. De la même façon, des personnes qui cherchent refuge dans une forge pour échapper à leurs poursuivants, sont protégées par le *phubethíl*. Si ce droit d'asile n'était pas respecté, le *thíl* se vengerait en tuant le meurtrier et sa famille. Tout cela signifie que les forgerons, grâce à leur *thíl*, peuvent faire de leur atelier un lieu de paix et de non-violence. Seule la quiétude qui prévaut dans tous les marchés offre une sécurité analogue.

A la lumière de ces exemples, on comprend que les forgerons avaient en cas de guerre une fonction particulière, à savoir celle de pacificateurs.

Autrefois, les conflits opposant les membres d'une même famille, clans ou villages, pouvaient faire peser de réelles menaces de guerre. Dans certains cas, un forgeron appartenant à l'une des parties concernées, intervenait comme médiateur. Il prenait alors la plus grande corbeille possible contenant du charbon de bois et de la cendre et se plaçait entre les combattants, qui à sa vue, devaient interrompre immédiatement tout affrontement. Pincettes et marteau, moins suggestifs que la grande corbeille, exerçaient la même fonction symbolique. La désobéissance à la sommation du



*Thíl birifor de la "forge noire".
Village de Bamako, région de
Diebougou.*

forgeron entraînait pour les intéressés la peine de mort par le *phubethíl*. Son autorité reposait sur le fait qu'il était indispensable pour le village en tant que producteur non seulement de matériel agricole, d'outils et d'armes de chasse, mais aussi de matériel de guerre (pointes de lances, couteaux, haches). Pour cette raison il ne prenait jamais une part active à un combat violent. En outre, toutes les armes renferment le *phubethíl* qui protège le forgeron : cela explique que ce dernier ne peut être tué par des flèches.

Tous les guerriers unis au sein de leur patriclan (*k v ð n*) par l'usage du même poison, ont besoin pour le rendre actif et s'assurer de la précision de leurs tirs, de l'aide de leur *wáthíl* sur lequel règne le *phubethíl*. On comprend donc pourquoi ce dernier tue quiconque se retourne contre lui.

En conséquence, les forgerons, contrairement aux autres hommes ne peuvent jamais utiliser leurs armes (arc, flèche, carquois) à la guerre, mais seulement à la chasse.

Notons que la zone d'influence d'un forgeron et ses possibilités d'action se limitent à la zone d'influence du *dithíl*, divinité protectrice d'un village, et c'est pourquoi, selon les dires de mes informateurs, son importance locale n'est que très limitée.

